



Problème de succession et de vente

Par **FILS**, le **03/04/2019** à **15:53**

Bonjour,

Mon père possédait une maison à son nom propre. Suite à son décès en 2015, nous sommes trois enfants dont un frère sans domicile fixe, nous avons contacté le notaire pour établir la succession en 2016. Mon frère était absent ce jour-là car pas de nouvelle, est-ce normal ? Ma mère a déclaré opter, en vertu des dispositions de l'article 757 du code civil, pour l'usufruit de la totalité des biens existants.

Par ailleurs, aux termes du même acte, le conjoint survivant a déclaré accepter le bénéfice de la donation entre époux sus-énoncée en ce qu'elle porte, conformément à l'article 1094-1 du code civil, sur l'usufruit total des biens de la succession.

Actuellement elle est entrée en maison de retraite, nous voulons vendre la maison avec son accord mais notre frère qui est SDF, ne nous donne toujours pas de nouvelles. Comment peut-on faire ? est-il possible de refuser la succession sachant qu'on ne peut vendre sans son accord ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2019** à **17:33**

Bonjour,

Rien ne vous interdit de mettre la maison en location et de se servir des loyers pour permettre

à votre mère de payer sa maison de retraite.

Par **FILS**, le **03/04/2019** à **18:36**

maison tres ancienne aucune norme